



Abandon de famille,harcelement puis chantage

Par **amemaudite**, le **10/12/2015 à 10:54**

Bonjour,mon pere ne s'est plus occupé de moi depuis que j'ai 12 ans(j'en ai 26 actuellement) et dans quelques mois ma mere va prendre sa retraite aux Antilles.Elle veut me mettre dans un foyer sauf que je n'ai aucune envie d'y aller mais elle me menace de partir quand même sans moi de plus m'acheter de nourriture et me laisser avec mon pere en France si je n'y vais pas [smile17] .Puis je porter plainte contre mon pere pour délit d'abandon de famille?Comment faire pour que ma mere reste comme j'ai aucun moyen pour subvenir à mes besoins,que mon pere me harcèle et a aucun respect envers moi?

Par **amemaudite**, le **10/12/2015 à 14:12**

Je n'ai pas d'argent pour subvenir à mes besoins.Mon pere m'heberge mais il ne m'a jamais acheté de nourriture, de vêtements ,n'a pas contribué au frais de soins et de ma scolarité.Il devrait faire tous cela même après ma majorité de plus il me harcèle toujours en coupant le chauffage,en fermant à clé les wc et la salle de bain,en enlevant les ampoules si ils les voit allumées la nuit,en mettant des choses sales sur mon canapé(il a pris mon lit ,je dors sur un canapé à present),mon micro onde ou mon clavier,en coupant l'eau si je me douche ou lave les mains etc.Meme si je suis majeur je peux porter plainte pour tous ceci car ma mere n'a osé entreprendre des demarches contre lui.

Par **youris**, le **10/12/2015 à 18:43**

bonjour,
vous n'avez pas d'argent pour subvenir à vos besoins, mais la réflexion que se font tous ceux qui lisent ce message, c'est, avez-vous pensé à travailler à 26 ans, il faudrait peut être penser à vous débrouiller seul.
cela explique peut être le comportement de vos parents.
votre père n'a aucune obligation de vous loger.
si vous allez devant le juge pour demander que vos parents assurent leurs devoirs de secoures, le juge vous demandera quel effort avez-vous fait pour ne plus être à la charge de vos parents.
salutations

Par **amemaudite**, le **12/12/2015** à **09:40**

Oui justement je suis à la recherche d'un travail. Même quand j'étais mineur je subissais du harcèlement et je fais des efforts pour que je sois tranquille. Mon pere n'a pas l'obligation de me loger mais il a l'obligation d'entretien de mineur et majeur chose qu'il n'a pas fait, il y a que ma mère qui s'est occupé de moi mais maintenant elle veut que j'aille au foyer sous peine de faire la même chose que mon pere.

Par **youris**, le **12/12/2015** à **11:08**

seul un juge peut obliger votre père a remplir une obligation alimentaire à votre égard si vous prouvez que vous avez cherché activement un emploi.

donc voyez un avocat.

mais comme il n' a aucune obligation de vous loger, si vous faites une procédure contre votre père pour obtenir cette aide alimentaire, il est possible qu'il vous mette dehors de chez lui.

si vous n'êtes pas satisfait de l'hébergement offert par votre père, vous avez le droit de chercher un autre logement.

Par **amemaudite**, le **12/12/2015** à **11:47**

Est ce punissable d'avoir pas fait l'obligation entretien pour son enfant mineur? Mais comment voir un avocat ou chercher un autre logement sans argent?